

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

DISTRICT DOUAISIS

CHAMPIONNAT BENJAMINS

Article 1 :

Le district Douaisis représente le comité départemental du nord de basket-ball. A ce titre, **les championnats sont organisés en application des règlements du CDNBB.**

Pour la saison 2012-2013, le district Douaisis organise un championnat "D2 Excellence Benjamins" composé de 2 poules de 6 équipes. Ce championnat se déroule en deux phases.

Article 2 :

Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est au minimum de 5 et au maximum de 10. Chaque joueur inscrit sur la feuille de marque doit participer à au moins une période entière. L'équipe qui participe à la rencontre avec plus de 6 joueurs se voit attribuer 1 point de bonus au classement.

Article 3 :

La participation de joueuses benjamines en équipe benjamins doit être au préalable validée par les présidents du district Douaisis et du Comité du nord. Pour cela, une demande d'autorisation doit être envoyée par mail à la commission sportive du Douaisis et au président du district. Le nombre de benjamines par rencontre est limité à 4 et le club demandeur ne doit avoir aucune équipe engagée en championnat Benjamins Cette équipe ne pourra participer en championnat départemental.

Article 4 :

Une demande de modification de jour, d'horaire ou de lieu d'une rencontre doit être effectuée via l'intranet club (logiciel FBI club). Les dispositions financières du CDNBB sont appliquées par la commission sportive du district Douaisis. Cependant, pour les deux premières journées de championnat, le tarif correspondant à une demande de + de 21 jours sera appliquée.

La dernière journée de championnat de première phase est prévue le week-end du 08-09 décembre 2012. Toutes les rencontres du championnat devront être jouées avant cette date.

Article 5 :

Phases finales : Les équipes classées 1ère de chaque poule se rencontrent lors d'une finale pour déterminer l'équipe championne du district Douaisis de première phase.

15-16 décembre 2012 :

Finale titre benjamins promotion

- Vainqueur poule A contre vainqueur poule B

Article 6 :

La liste des "brulés" ou la personnalisation des équipes en application des articles 51 à 54 du règlement sportif du comité du nord de 2012-2013 doit être respecté. Cette liste demeure modifiable à l'issue de la première phase et la commission sportive doit en être avisée avant la reprise de la seconde phase.

Article 7 :

Une seconde phase sera organisée entre janvier et mai sous les dénominations suivantes :

« D1 Pré-département Benjamins »

« D2 Excellence Benjamins »

« D3 Promotion Benjamins »

Les équipes des championnats de première phase seront regroupées suivant leur niveau par la commission sportive du district.

Article 8 :

Les équipes désignées championnes à l'issue de la finale de la 1ère phase ainsi qu'en 2ème phase seront récompensées.